



Groupe
Mammalogique et
Herpétologique du
Limousin



PRÉFET
DE LA RÉGION
LIMOUSIN



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bilan des actions réalisées dans le cadre du Plan Régional d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe *Lutra lutra*

2015

Bilan du PRA Loutre d'Europe • Limousin
2015



Plan animé grâce au financement de la DREAL Limousin et de l'Agence de l'eau Adour Garonne

G.M.H.L.

Association d'Intérêt Général, conforme à la loi de 1901, agréée au titre d'association de protection de l'environnement, en application de l'article L.252.1 du code rural - Siret : 42463710600016 - **Siège administratif** : Maison de la Nature - 11 rue Jauvion - 87 000 LIMOGES – **Téléphone** : 05 55 32 43 73 – **Email** : gmhl@gmhl.asso.fr

Couverture : Loutre d'Europe *Lutra lutra* © Stéphane RAIMOND

Rédaction : Gaëlle CAUBLOT

G.M.H.L.

Association d'Intérêt Général, conforme à la loi de 1901, agréée au titre d'association de protection de l'environnement, en application de l'article L.252.1 du code rural - Siret : 42463710600016 - **Siège administratif** : Maison de la Nature - 11 rue Jauvion - 87 000 LIMOGES – **Téléphone** : 05 55 32 43 73 – **Email** : gmhl@gmhl.asso.fr

SOMMAIRE

Sommaire	1
Introduction.....	2
I. Actions réalisées dans le cadre du PRA Loutre d'Europe Limousin en 2015	3
A. Etudier	3
B. Protéger.....	4
C. Communiquer.....	4
Conclusion	6

INTRODUCTION

De 1989 à 2004, la Loutre a effectué un retour très important en Limousin. Son aire de répartition régionale potentielle est passée de 55% à 95% du réseau hydrographique en 15 ans. En 2015, il semble que la Loutre soit encore absente ou peu abondante dans quelques zones réduites (secteur de l'Isop, vallée de Planchetorte et sud-ouest corrézien).

Le retour de l'espèce ne s'est pas fait de manière homogène selon les secteurs, avancées remarquables pour certains, ou au contraire retour très lent pour d'autres. Les freins à cette expansion sont variés. Perturbations du régime naturel des cours d'eau (barrages, masses d'eau fortement modifiées, irrigation, fluctuation non naturelle des débits en aval des barrages), dégradations des peuplements piscicoles sont autant de causes ayant leur responsabilité pour expliquer l'absence ou l'apparente rareté de la Loutre. De même, les zones de concentrations de vergers intensifs et de cultures de maïs sont fortement suspectées d'agir négativement sur la qualité d'accueil des cours d'eau. Les nombreux traitements chimiques dans ces cultures seraient responsables. Ainsi, le secteur où la Loutre a le moins progressé, correspond au sud-ouest corrézien où se concentrent les principaux vergers intensifs et cultures maraîchères du Limousin. Par ailleurs, les épandages phytosanitaires, les concentrations de ces polluants dans le cours d'eau, dans les proies des loutres et dans leurs tissus devraient être mesurés et recherchés sur ces secteurs.

Enfin, la mortalité routière chez la Loutre demeure un problème, notamment pour les populations en expansion et encore fragiles. Certaines régions comme la Bretagne se sont déjà attachées à étudier le phénomène. Elles ont mis en place des campagnes de communication, d'expertise et de conseil pour évaluer les axes routiers les plus dangereux et proposer des aménagements efficaces évitant la mortalité des loutres. De telles actions seraient à mener en Limousin, afin de soulager les populations de loutres limousines d'une mortalité non naturelle très importante.

Ainsi, la Loutre est de retour sur l'ensemble du Limousin, mais ce retour reste encore fragile et la mise en place du Plan d'Action National arrive au bon moment pour prendre en compte les problématiques nationales et/ou régionales sur l'espèce afin d'assurer son maintien voire sa progression.

Les menaces qui pèsent sur l'espèce ont amené le ministère en charge de l'écologie à confier à la SFPEM la rédaction d'un Plan National d'Actions pour la Loutre d'Europe pour la période 2010-2015. Ce document expose l'état actuel des connaissances sur l'espèce en France, l'organisation du travail, les actions menées depuis 2000, ainsi que les mesures à mettre en place dans les 5 ans à venir. Ce plan d'actions a pour objectifs de permettre une meilleure protection des populations existantes, de favoriser la recolonisation de l'ancienne aire de répartition, de mieux faire circuler l'information entre l'ensemble des acteurs concernés et de permettre une meilleure cohabitation entre la Loutre et les activités humaines.

Ce plan national, nécessaire pour coordonner les actions entreprises et mettre un cadre sur les besoins de conservation et d'études, a été décliné en Limousin afin que les différentes actions aient une application directe et concrète au niveau régional. Le présent rapport expose les actions réalisées dans le cadre du PRA Loutre en Limousin en 2015.

I. ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DU PRA LOUTRE D'EUROPE LIMOUSIN EN 2015

A. Etudier

a. Action 2: Etudier la présence de la Loutre d'Europe dans les secteurs en phase de recolonisation en Limousin

Une sortie commune GMHL-ONCFS pour prospecter la loutre en bord de Gartempe a été menée en Haute-Vienne. Différents partenaires avaient été invités : fédérations de chasse, de pêche, techniciens de rivières, autres associations de protection de la nature, etc. Cette sortie, outre son caractère naturaliste, permet de prendre contact et de communiquer auprès des partenaires locaux. L'idée de panneaux informatifs sur l'espèce a été évoquée avec l'ONCFS, la fédération de pêche de la Haute Vienne et le syndicat de rivière. Ces panneaux seraient déposés en bord de cours d'eau et permettraient d'informer sur la présence de l'espèce.

b. Action 4: Appliquer les analyses génétiques à l'étude des populations de loutres en Limousin

L'étude génétique débutée en 2012 (ramassage d'épreintes) et poursuivie en 2014 sur le territoire de Limoges Métropole a été réitérée et complétée en 2015. Le sud de la Haute-Vienne a remplacé la zone de la Creuse précédemment étudiée. Le rapport a été remis en version papier et numérique aux financeurs et sera mis en ligne sur le site internet du GMHL très prochainement.

Action réalisée grâce aux financements de la DREAL Limousin, du Conseil Régional du Limousin, de l'Agence de l'eau Adour Garonne, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, d'EDF, du PNR Périgord Limousin et de Limoges Métropole.

c. Fiches 10 et 24 : Tester des systèmes de protection dans les piscicultures en Limousin - Apporter une aide aux pisciculteurs en Limousin

Un pisciculteur de Corrèze (Vignols) a contacté le GMHL (par le biais d'un animateur N2000 travaillant au CEN Limousin) car il a constaté de la prédation dès son installation, en septembre 2014. L'animatrice, accompagnée de Stéphane RAIMOND, s'est rendue sur place plusieurs fois pour attester la présence de la loutre et réaliser l'expertise. Un kit d'urgence (poteaux, fils électriques, clips) d'une valeur de 600 € environ a été mis en place dans la pisciculture.

Les démarches entreprises auprès d'IBD pour obtenir une subvention dans le but de mettre ne protection la pisciculture de la Grange (23) n'ont pas porté leurs fruits. Les subventions n'ont pas été attribuées au porteur de projet.

B. Protéger

a. Fiche 11 : Evaluer et renforcer la prise en compte de la Loutre d'Europe dans les politiques publiques

Le GMHL a sollicité la déclinaison départementale de l'arrêté ministériel relatif aux pièges de catégories 2 en bordure de cours d'eau auprès des préfetures de Creuse et Haute-Vienne. La Corrèze avait pris cet arrêté en 2013 et l'a renouvelé en 2015. L'arrêté a été pris en Haute-Vienne le 27 juillet 2015 et en Creuse en novembre 2014.

b. Fiche 13 : Améliorer la prise en compte de la Loutre d'Europe dans les études d'impact ou d'incidence

Le GMHL a été sollicité pour une expertise lors d'un chantier réalisé entre l'A20 et l'A89 en Corrèze. L'association a été particulièrement attentive à la prise en compte de la loutre lors de ce chantier du fait de la mortalité constatée de deux individus sur le tronçon suivi due à la rupture de clôture en bord de route.

c. Fiche 17 : Réduire la mortalité due aux collisions avec des véhicules en Limousin

Au moins 8 cas de mortalité ont été transmis au GMHL en 2015. Ces observations ont été immédiatement retransmises aux services départementaux de l'ONCFS. Les alertes à collision semblent en augmentation cette année. Cette observation peut être due à une augmentation effective des mortalités mais également à une meilleure implication des observateurs ou bien à une meilleure définition du GMHL comme structure de référence sur le sujet.

d. Fiche 19 : Eviter la mortalité accidentelle lors des actions de piégeage ou de chasse en Limousin

Le GMHL s'est porté partie civile dans le cadre d'un procès pour destruction d'espèce protégée en Haute-Vienne. Deux loutres piégées dans un piège en X dit également *conibear* (piège de 2^e catégorie) ont été tuées et dissimulées par le propriétaire d'un étang. L'ONCFS a dressé un procès-verbal et le GMHL s'est porté partie civile. Fin 2015, soit près de deux ans après les faits, l'affaire n'a toujours pas été traitée par les tribunaux.

C. Communiquer

a. Fiche 21 : Développer les supports de communication et la mise en place de programmes d'éducation sur la Loutre d'Europe en Limousin

Un livret à destination des piégeurs a été écrit, présentant les espèces de mammifères susceptibles d'être piégées (dont la loutre) afin de mieux informer les participants aux formations. Ce livret sera diffusé auprès des formateurs dès sa finalisation et sera mis en ligne sur le site du GMHL.

Le CEN Limousin et la RNN de la Tourbière des Duges ont monté un projet d'éducation nommé « Qui a vu Lulu ? ». Présenté comme un jeu de piste animé par un professionnel, ce projet vise à

sensibiliser à la protection des zones humides par le biais d'une espèce emblématique : la loutre. Un sac à dos sur lequel se collent des parties de loutre (poils, œil, patte, queue...) contient de la documentation et fait office de mallette pédagogique lors de la promenade de terrain. Ce projet a été présenté par la RNN lors d'une journée dédiée en début d'année 2016.

Projet de panneaux d'information en collaboration avec la fédération de pêche 87 et le SMABGA pour informer les usagers (pêcheurs et promeneurs) de la présence d'espèces d'intérêts comme la loutre, le saumon, la truite, le castor... le long de la Gartempe.

Une animation auprès de l'école élémentaire de Vignols (dernière année de maternelle/CP) est prévue pour le mois de novembre sur le thème des poissons et de la loutre. En collaboration avec le pisciculteur de Vignols.

b. Fiche 24 : Apporter une aide aux pisciculteurs

Un kit d'urgence (environ 600€) est prévu pour permettre aux pisciculteurs connaissant des problèmes de prédation de mettre leur cheptel en défens en attendant de trouver des financements pour des aménagements plus durables (bande électrique, piquets, grillage...).

Ici, le pisciculteur présente le système anti-prédation qu'il a mis en place dans sa pisciculture.

Financements DREAL Limousin, Conseil Régional du Limousin et Conseil Général de la Corrèze.



c. Fiche 27 : Former les partenaires du plan d'action et les gestionnaires

Une journée technique a eu lieu :

Intitulé	Date	Lieu	Public	Nombre de participants	Remarques éventuelles
Prospections communes loutre et castor	20/03/2015	Nord 87	ONCFS, naturalistes, techniciens de rivières et de fédé. de pêche	26 pers.	

CONCLUSION

Les actions entreprises en 2015 pour la conservation de la loutre dans le cadre du PRA ont été variées. 26 journées ont permis de les réaliser :

- 10 jours d'animation du plan (actions 2, 10, 19, 21, 31)
- 23 jours d'étude génétique (action 4)
- 3 jours de médiation auprès des pisciculteurs (actions 17, 10 et 24)